

CRITERES DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

CRITERES OBLIGATOIRES :

- participation aux 2 championnats départementaux (hiver en salle et été en extérieur) *
- participation à 2 concours UFOLEP (1 en salle et 1 en extérieur) au minimum
- participation à la journée de regroupement des qualifiés nationaux UFOLEP.*

Le responsable du suivi des archers propose à la CSDU la liste des qualifiés en tenant compte de :

- 1- moyenne de tous les championnats et concours de chaque archer à partir du championnat d'été de la saison précédente
- 2- bonus de 10 points par concours
- 3- bonus national Rassemblement Jeunes : places attribuées en priorité aux clubs ayant participé.
- 4- Pratique du tir à l'arc depuis au moins 1 année.
- 5- Pas de changement de catégorie d'arc en cours de saison. (*)
- 6- Participation équilibrée entre les catégories qui doivent être représentées : détermination par comparaison des scores avec les moyennes nationales par catégorie.
- 7- L'arbitrage d'un concours compte comme une participation.

** en cas de force majeure, l'archer ne pouvant participer fournira un justificatif au responsable du suivi des archers.*

** sont pris en compte pour les qualifications les championnats et concours en extérieur de la saison précédente puisque les sélections se font en février-mars chaque année.*

() à compter de 2008-2009 : les archers désirant changer de catégorie d'arc devront le faire juste après le Championnat national et participer à 2 concours extérieurs au moins dans cette nouvelle catégorie (soit : entre le week-end de la Pentecôte et le 31 août fin de saison)*

TOUT ARCHER INSCRIT à un championnat national qui ne s'y présente pas sera NON QUALIFIABLE pour la saison suivante